

LATOUR ET LA QUESTION POLITIQUE : VERS UNE LECTURE CONSTITUTIONNELLE

Brice Laurent

La politique occupe une place particulière dans l'œuvre de Bruno Latour. Dès ses premiers travaux, les critiques sont prompts à signaler que Latour fait de la science une opération politique au sens où elle ne serait que le reflet des rapports de forces en présence. Mais l'autre critique, celle qui vient des sociologues, est tout aussi visible. En « suivant les acteurs », en refusant de faire intervenir les grandes catégories que seraient « le pouvoir » ou « le capitalisme », Latour se condamnerait à ne jamais repérer les grandes déterminations qui sont la marque de la politique.

Les deux pans de la critique (la critique « scientifique » et la critique « sociologiste ») sont classiques et ont été commentés à de nombreuses reprises par Latour lui-même. Ils pourraient nous amener à parcourir l'ensemble de ses travaux. Parmi toutes les directions qu'ils signalent, la question du politique apparaît particulièrement problématique, dans la mesure où elle a été à la fois très présente dans son œuvre et, en même temps, abordée de façons très diverses, qui ont évolué au fil des livres et des articles, depuis la place ambivalente de la politique dans les premiers travaux sur la fabrication de la connaissance scientifique (celle qui a pu donner prise à la fois à la critique scientifique et à la critique sociologique), jusqu'à la politique associée à la question climatique dans les dernières publications. C'est cette dernière qu'ont retenue de nombreux médias qui annoncent, en septembre 2022, la disparition du « grand penseur de l'écologie politique ».

L'évolution du traitement de la question politique par Latour, ses nombreuses inspirations en philosophie politique et les différents sens du mot « politique » chez lui pourraient faire l'objet d'un long exposé. Dans un article publié en français et en anglais, il identifie lui-même sept sens du mot « politique », depuis l'élaboration de

nouveaux objets scientifiques jusqu'à la politique foucaldienne inscrite dans les infrastructures techniques et sociales nécessaires à l'organisation de la vie collective (Latour, 2007). Le philosophe Graham Harman, spécialiste de l'œuvre de Latour, écrit après son *Prince of Networks* un ouvrage entièrement consacré à la question du politique chez ce dernier. Harman identifie plusieurs phases dans l'évolution de sa pensée, depuis la description de la construction des réseaux scientifiques jusqu'à la politique comme mode d'existence, en passant par la version « compositionniste » que propose *Politiques de la nature* (Harman, 2014).

Mon objectif dans ce texte n'est pas de reprendre une analyse du type de celle de Harman, qui viserait à couvrir l'ensemble des travaux de Bruno Latour ou produirait une typologie des manières de penser la question politique. Je propose de tracer un chemin dans ces travaux à partir d'un thème central, celui de la guerre et, plus généralement, des oppositions et des conflits, pour le mener vers la préoccupation récente pour le sol et les territoires qu'illustrent ses derniers travaux. Cette préoccupation est bien visible dans les débats et controverses liés aux ressources minérales (Chailleux, Le Berre & Gunzburger, 2022; Cerceau & Laurent, 2023) qui me serviront, au fil du texte, à donner corps aux pistes de réflexion qui se dégagent du cheminement dans les travaux de Latour sur le politique. Une discussion de la formulation du thème de la guerre chez Latour (section 1) me permettra d'examiner ensuite les traductions possibles dans des interrogations que les politistes qualifieraient explicitement de « politiques », car elles ont trait à la représentation, à la délégation, à la décision (section 2); cela m'amènera à proposer une lecture de la politique latourienne s'appuyant sur les références au pragmatisme faites par Latour lui-même, et en les amenant vers une direction qui peut être qualifiée de *constitutionnelle*, dans la mesure où elle croise les interrogations ontologiques et normatives (section 3).

ENTRE GUERRE ET PAIX

Si la politique s'exprime dans les désaccords, les oppositions et les conflits, alors elle est bien présente dès les premiers travaux de Latour. Un des premiers articles présentant ce qui deviendra la théorie de l'acteur-réseau, « Give me a laboratory and I will raise the world », propose ainsi de retourner la formule de Clausewitz :

Nous aurons un aperçu plus complet si je parodie à présent le mot de Clausewitz : « la science, c'est la continuation de la politique par d'autres moyens. » [...] Ce qui compte dans les sciences de laboratoire ce sont les « autres moyens », c'est-à-dire les sources de déplacements qui sont d'autant plus puissantes qu'elles sont ambiguës et non prédictibles. Pasteur, en représentant les microbes et en déplaçant tout le reste, fait de la politique. Mais il le fait par d'autres moyens, imprévus, qui bousculent tout le reste, y compris les forces politiques traditionnelles. (Latour, 1983 : 168 ; ma traduction)

La politique, dans cette description de la science, ce sont les « déplacements », eux-mêmes « imprévus », qui permettent la représentation de nouveaux êtres comme les microbes. Ces déplacements ont des effets tangibles, y compris sur ce que Latour désigne dans la citation précédente comme « les forces politiques traditionnelles » – les gouvernements, les églises, les professions. L'allusion à Clausewitz n'est pas fortuite et le vocabulaire de la guerre est repris tout au long des travaux de Latour sur Pasteur, notamment dans l'ouvrage justement intitulé en français *Les Microbes : Guerre et paix* (Latour, 1984). Un extrait parmi d'autres permet de s'en persuader :

Voyons d'abord du côté des hygiénistes pourquoi ils s'emparent aussitôt de tout argument sur les microbes venus des laboratoires de microbiologie. J'ai dit qu'ils étaient en guerre et qu'ils se battaient partout. Je les ai comparés à une armée peu nombreuse, chargée de défendre une immense frontière et donc obligée de

se disperser le long d'un fin cordon sanitaire. Ils étaient partout mais partout faibles, et l'on sait combien d'épidémies, de typhus, de choléra, de fièvre jaune, passaient à travers ces frontières trop lâches. Que leur apportent la définition du microbe et les descriptions de ses mœurs et habitudes? Très exactement ce que l'on appelle à l'armée des P.P.O., des points de passage obligés. L'ennemi, selon son équipement, ne peut passer partout mais seulement en quelques endroits. Il suffit alors de concentrer les forces en ce point pour qu'aussitôt la faiblesse se change en force. L'ennemi peut se trouver alors écrasé. (*Ibid.* : 51)

Le vocabulaire guerrier est utilisé dans les premiers travaux de Latour pour rendre compte de la fabrique de la science. L'esprit est celui de « tout est permis », « tout est bon » pour conquérir, pour convaincre, pour remporter les épreuves de force, et c'est ainsi que s'exprime l'étude latourienne des sciences dans leur première formulation.

Dans les travaux plus récents, le thème de la guerre joue un rôle redéfini. La guerre devient moins un langage pour comprendre la fabrique des associations à partir du travail du scientifique ou de l'innovateur qu'une façon de rendre compte de l'enjeu profond des désaccords, qui ne peuvent être tranchés par la mobilisation d'un arbitre qui leur serait extérieur. À cet égard, l'abandon du vocabulaire guerrier pour décrire la fabrication conjointe de la science et de la société peut être vu comme une évolution superficielle, le thème de la guerre restant au cœur des réflexions politiques de Latour, en lui permettant de mettre le doigt sur le cœur des désaccords politiques : le monde lui-même.

Lorsque Latour s'exprime en 2000 à l'Unesco, dans une intervention intitulée « Guerre des mondes – offre de paix », il introduit un thème qui sera central dans sa réflexion politique ultérieure : la profondeur des désaccords, et donc l'état de guerre, doit d'abord être prise au sérieux pour prétendre pouvoir parler de paix (Latour, 2000).

Les conflits qu'évoque Latour alors, et sur lesquels il continuera de travailler, mêlent science, économie et religion. Les adversaires contre lesquels il se dresse sont (comme souvent) les « modernes » qui, tout en prétendant faire des offres de paix, n'ont jamais pris au sérieux l'état de guerre, puisqu'ils en appellent à un juge suprême, à un arbitre qui se dresse au-dessus des conflits. Cet arbitre, c'est avant tout la « nature », telle qu'elle est décrite et analysée par la science, et dont les modernes prétendent qu'elle n'est pas elle-même l'enjeu des désaccords. Dans cette dernière perspective, « la proposition de paix ne suppose aucun conflit » :

Les guerres ne portent jamais sur les mondes, mais seulement sur les représentations symboliques du monde ; l'unité est déjà faite, il suffit que la dose de nature universelle augmente partout et l'accord se fera par simple conséquence. (*Ibid.* : 4)

S'il y a désaccord, ce n'est pour les modernes qu'affaire de « perceptions », de « représentations », de « cultures » peut-être, si par « culture » on entend ce qui s'ajoute à la réalité du monde sans jamais pouvoir la définir :

Comme cette nature universelle n'a pas de sens humain, il est indispensable de conserver les cultures pour embellir, enrichir, ajouter, par des valeurs et des passions, le dur monde des faits et de la raison – à condition bien sûr qu'aucune de ces cultures ne conserve de prétentions ontologiques. [...] Curieuse offre de paix, qui n'avait jamais reconnu la guerre. (*Ibid.* : 4-5)

C'est là où la politique qui émerge de l'œuvre de Latour est radicale. Elle est relative aux choses elles-mêmes, elle est donc ontologique. Elle implique nécessairement la reconnaissance du conflit, qui voit s'affronter des ennemis profonds puisque les différences ne viennent pas de « perceptions » d'un monde qui serait commun, mais bien de façons diverses de constituer le monde.

Telle que je la définis, la politique commence lorsqu'il n'est pas possible de soumettre qui que ce soit en appelant à un principe d'ordre supérieur, inaccessible à tous ceux qui protestent. (Latour, 2016 : 222 ; ma traduction)

Relire *Guerre et paix des microbes* à la lumière des travaux plus récents de Latour sur la guerre conduit ainsi à considérer que, s'il y a guerre dans les controverses pasteuriennes, c'est moins du fait de la pertinence de la métaphore militaire que parce que les désaccords sont fondamentaux, car ils portent sur la nature du monde. Il n'est pas de paix possible, nous dit Latour, sans reconnaître cet état de guerre :

Il faut pour faire la paix, reconnaître qu'il y a bien guerre, accepter d'avoir eu des ennemis, prendre au sérieux la diversité des mondes, refuser la simple tolérance, rouvrir les deux chantiers du global et du local. (Latour, 2000 : 8)

« Refuser la simple tolérance » : la formule fait directement écho au travail d'Isabelle Stengers, dont la réflexion cosmopolitique vise précisément à penser l'universel non pas comme une ressource externe qui « nous autorise à juger les autres », mais « d'une manière telle qu'il nous mette à l'épreuve » (Stengers, 2004 : 17 ; Stengers, 1997). Latour reprend ces thèmes en considérant que s'il n'est pas de « médiateur qui pourrait arbitrer les conflits » (que ce soit la nature, la connaissance objective ou les valeurs), alors « le monde commun est à composer progressivement », il est « devant nous, comme une tâche immense qu'il va nous falloir accomplir peu à peu » (Latour, 2000). En suivant cette perspective, on doit considérer que les approches fondées sur la pédagogie de ce qui est considéré comme non discutable ne peuvent être que l'antithèse du travail politique (voir par exemple Gayon & Lemoine, 2013, sur la « pédagogie économique », mais aussi les cadrages des controverses dans les termes de « l'acceptabilité sociale » de projets dont le caractère opportun n'est pas discuté).

L'insistance sur l'absence d'arbitre, de juge de paix qui serait au-dessus des conflits et qui pourrait les trancher, explique l'intérêt de Latour pour Carl Schmitt. Pour ce dernier, la seule politique qui vaille est la politique des conflits, et si ceux-ci sont censés être résolus par un arbitre extérieur (qu'il fonde son action sur des valeurs ou des connaissances), alors on quitte le domaine de la politique pour celui des opérations de police, qui sont là pour appliquer des principes extérieurs aux conflits. On comprend en ce sens la position affirmée plusieurs fois par Latour contre une écologie politique qui prétendrait trancher avec la nature, et donc l'ériger en juge de paix au-dessus des conflits humains :

En acceptant la notion paisible de nature, l'écologie n'a jamais été capable de déclencher la politique, précisément parce que l'appel à une notion de nature externe et connue de façon objective par la science était censé fournir un horizon d'accord apaisé. « La paix suivra si nous suivons la science objective. » Mon point est rigoureusement l'inverse : la nature divise. Et c'est pourquoi une déclaration de guerre vaut mieux que l'espoir qu'une nature externe, connue de façon objective, assure l'accord entre des parties qui s'affrontent. [...] Les faits divisent. (Latour *et al.*, 2018 : 5 ; ma traduction)

Il faut donc accepter que « les faits divisent », sinon, et comme « les modernes », « on ne fait jamais vraiment la guerre ». À l'inverse, le mérite des penseurs de la politique comme conflit, Schmitt avant tout, est de nous faire comprendre l'ampleur des choix à faire, qui portent sur le monde lui-même :

La périlleuse vertu de penseurs réactionnaires comme Schmitt, c'est de nous forcer à faire un choix plus radical que celui de tant d'écologistes, toujours animés par l'espoir de s'en sortir sans jamais politiser les questions de « nature ». (Latour, 2015 : 493)

« Politiser les questions de nature » pointe vers une extension des conflits et des désaccords à toutes les situations où la description du monde est associée à la production et à l'usage de connaissances. La crise écologique actuelle, à cet égard, est bien une occasion de politisation, que ce soit lorsque des modèles associent variables scientifiques et étude des pratiques sociales pour interroger des adaptations au changement climatique, ou encore lorsque la bannière de la transition est associée à l'extraction de ressources minérales nécessaires aux technologies des énergies renouvelables. Dans ces situations, les choix scientifiques et économiques portent directement sur les mondes à construire et ne sont pas réductibles à la mobilisation d'un arbitre extérieur qui pourrait facilement les trancher. En décrivant la crise écologique comme un moment où se multiplient des problèmes enchevêtrant faits et valeurs, Latour revient à la difficulté de la « purification » des « hybrides » qu'il avait analysée dans *Nous n'avons jamais été modernes* : « La crise écologique vient de ce que les hybrides maintenant trop nombreux ne peuvent plus être accommodés par les instances de purification. » (Latour, 2018 : 52). L'idée est forte : c'est quand il est impossible de s'appuyer facilement sur une « nature » extérieure aux conflits qu'il redevient possible de faire vraiment de la politique :

La renégociation du monde commun a commencé ; nous sommes maintenant en présence de guerres de mondes ; il n'existe plus de source de paix ; les cultures ne veulent plus être seulement des cultures ; il y a des guerres des sciences ; le mononaturalisme a fait place à un monstre inimaginable il y a seulement dix ans : le multinaturalisme qui ajoute sa danse endiablée à celle du multiculturalisme – lequel a volé en éclat en même temps que la tolérance hypocrite qu'il supposait. Plus personne ne veut être simplement toléré. Plus personne ne supporte d'être seulement une culture « parmi d'autres ». C'est de la réalité maintenant qu'il est de nouveau question. (Latour, 2000 : 5)

C'est en ce sens que des transformations radicales, comme celles qui accompagnent le nouveau régime climatique, sont finalement des occasions positives : comme c'est de la « réalité qu'il est de nouveau question », il n'est plus possible d'ignorer la profondeur des désaccords. Et c'est parce qu'il devient impossible d'ignorer la situation de guerre qu'il devient possible de parler de paix. Latour le dit en qualifiant les modernes de « pacifistes absolus », qui, parce qu'ils refusent de considérer l'extension ontologique des conflits, n'ont aucune chance d'aller vers la paix : « On est passé en quelques années d'une situation de guerre totale menée par des pacifistes absolus, à une situation de guerre ouverte qui offre des perspectives de paix véritable. » (*Ibid.* : 7).

La « situation de guerre ouverte [...] offre des perspectives de paix véritable » précisément parce qu'elle force à placer les conflits au cœur des affaires humaines tout en rendant impossible d'ignorer leur caractère ontologique. Une telle situation oblige à faire de la politique, et peut-être, si on envisage la nature démocratique des sociétés comme la capacité à exprimer et à traiter les désaccords (Lefort, 1984), à véritablement penser et réaliser une politique démocratique. Pour cela, il faut examiner ce que le fait de penser la profondeur ontologique des conflits change à des catégories comme la représentation et la délégation.

REPRÉSENTATIONS, DÉLÉGATIONS, INSTITUTIONS

Quelles sont les traductions pratiques d'une philosophie politique pensée comme une ontologie ? Quels sont les liens avec les pratiques que les philosophes et sociologues qualifieraient immédiatement de « politiques » car elles engagent le bien commun, la décision publique, la définition des problèmes publics et des façons de les traiter ? Comment la question ontologique peut-elle s'articuler avec la question normative, c'est-à-dire celle de la bonne représentation (qui parle au nom de qui ?) et de la bonne délégation (qui décide au

nom de qui ? quelles possibilités de contrôle de ceux qui décident ?) ? Au final, peut-on envisager des constructions collectives qui seraient associées à une philosophie politique ontologique, voire qui la rendraient possible ? Ces questions associent le problème du conflit portant sur les choses elles-mêmes (la question ontologique) avec celui de l'organisation collective souhaitable (la question normative).

Après le langage de la guerre utilisé métaphoriquement pour décrire la construction de réseaux hétérogènes, penser la politique comme conflit ontologique amène à s'interroger sur les possibilités de la construction du monde lui-même. Dans le texte « Guerre des mondes, offre de paix » cité plus haut, la politique est définie comme la « composition progressive du monde commun ». Ce thème compositionniste est très présent dans les travaux de Latour. Il invite à se poser la question des processus et des procédures, des méthodes et des institutions. Pour engager cette réflexion, on peut s'appuyer sur ce qui, pour Latour, fait le cœur du régime d'énonciation politique. La caractérisation de ce régime d'énonciation, reprise ensuite dans *l'Enquête sur les modes d'existence* (2012) pour identifier un mode d'existence proprement « politique », accorde une place centrale au fait de faire exister un public et de le représenter en donnant à voir ses problèmes :

[Le parler politique] vise à faire exister ce qui, sans lui, n'existerait pas : le public comme totalité provisoirement définie. Ou bien ce public est tracé pour un temps, et la parole a dit vrai ; ou bien il ne l'est pas, et c'est à faux que la parole a été prononcée. (Latour, 2002: 148)

Ici, représentation et délégation sont des façons d'entreprendre le travail ontologique de composition du monde commun. Avec cette définition, la politique est susceptible de se manifester dans les institutions dites politiques, mais aussi au-delà, dans les organisations professionnelles, les familles, les mouvements sociaux ou, autrement dit, chaque fois qu'une agrégation de personnes et de problèmes doit

être constituée et rendue visible. Le « cercle de la politique » désigne la capacité à aller de la masse des individus à l'expression d'un problème, de valeurs ou de priorités, puis à se déplacer en retour aux individus qui sont censés agir en conséquence des décisions prises. En parcourant ce cercle, la parole n'est jamais transparente, jamais identique, sous peine de perdre de son efficacité :

Supposons que l'on exige des politiques [...] qu'ils « parlent vrai » en « répétant exactement » ce que disent leurs mandants « sans les trahir ni les manipuler ». Que se passerait-il ? Le plusieurs resterait le plusieurs, la multitude resterait la multitude ; on n'aurait fait que répéter (fidèlement pour l'information et donc faussement pour la politique) la même chose deux fois. [...] En demandant la transparence, la rectitude et la fidélité, on demande que le cercle ne soit plus un cercle mais une ligne droite grâce à laquelle le même resterait exactement le même dans la plus parfaite (et mortelle) similitude. En pratique, cela revient à demander la fin de la politique et, par conséquent, la fin de l'autonomie pourtant si vantée puisque, la multitude ne sachant jamais comment devenir une, il n'y aura plus de gain de représentation. Une représentation fidèle [...], si elle était possible, trahirait l'objet même de la fidélité politique. Il faut choisir entre l'authenticité, poursuivie dans ses conséquences les plus extrêmes, et le difficile travail de la liberté qui exige une forme particulière de « mensonge », en tout cas, de courbure. (*Ibid.* : 153)

Le succès politique consiste alors à « fermer le cercle » en fabriquant un nouveau collectif, en traduisant les attentes de telle sorte qu'elles prennent forme, donnent lieu à des revendications, des choix, des décisions qui, en retour, affectent le collectif d'une manière qui est susceptible de le satisfaire. Cette fermeture ne peut être que temporaire, elle doit sans cesse donner lieu à de nouveaux investissements pour assurer la qualité de la représentation et celle de la délégation. La « courbure » du régime d'énonciation politique, qui s'oppose au fait de parler « en ligne droite » comme si la représentation n'était

qu'un problème de transparence fidèle, ne peut fonctionner sans s'appuyer sur un travail de grande ampleur, celui qui est nécessaire pour assembler, transformer et finalement réussir le travail de délégation et de représentation. C'est une « fermentation » qui est à l'œuvre, pour reprendre un terme qui était déjà utilisé dans *L'Espoir de Pandore*, et que Latour utilise, en contraste avec la « notion moderne de représentation », telle qu'elle est décrite par les politistes (Manin, 1995, cité dans Latour, 2001), pour désigner [...]

[...] une sorte d'activité parfaitement *ad hoc*, ni transcendante ni immanente [...] grâce à laquelle le peuple – jamais exactement en accord avec lui-même et jamais non plus commandé, guidé ni dirigé d'en haut – se fait lui-même mijoter, jusqu'à ce qu'une décision apparaisse. (Latour, 2001 : 263-264)

Ces caractéristiques invitent à développer une façon de reconnaître les conflits ontologiques en donnant une voix à de nouveaux acteurs, mais aussi l'inévitabilité de nouveaux conflits. Si, dans la perspective latourienne, la guerre est bien au centre du travail politique, elle apparaît ainsi moins comme la manifestation d'une opposition générale et massive que logée dans la pratique de la représentation. Le cercle politique joue pour composer, représenter, déléguer, les oppositions sont permanentes et l'échec est non seulement possible, mais fréquent. Il survient à chaque fois que le cercle est interrompu :

La condition principale d'infélicité [du politique] c'est d'*interrompre* la course [...] « ça ne débouche sur rien », « ça ne mène nulle part », « ça ne produit aucun effet », « on nous abandonne », « on se fiche de nous », « personne ne fait rien ». Ou, de façon plus savante : « nous ne sommes pas représentés », « nous ne sommes pas obéis ». Autrement dit, ce qui sonne faux dans chaque exemple pris isolément c'est qu'il soit *pris isolément*. Ce qui sonne juste, c'est quand ils sont reliés. (Latour, 2012 : 341)

L'échec résulte aussi du fait d'exclure des personnes ou des problèmes, ou bien au contraire de trop inclure ce qui fait que les particularités deviennent invisibles. Donc le travail est sans fin, et la tâche permanente de la politique consiste à tenter de faire parler le monde (dans tout ce qu'il contient), ce qui ne peut qu'amener à susciter des oppositions sur sa constitution. Les oppositions sont radicales et il y a bien un état de guerre sur la nature du monde à reconnaître pour prétendre parvenir à la composition. Mais ces oppositions sont aussi plurielles, et situées au cours du travail de composition.

L'exploration ontologique par la constitution de collectifs est parfois stabilisée. On peut alors parler d'une « culture politique » au sens où la pratique politique est cultivée, de sorte que la reprise du cercle devient aisée :

À force de tracer le Cercle et de le reprendre, des habitudes se forment qui permettent peu à peu de compter sur sa reprise. [...] Alors se forme peu à peu comme une *culture politique* qui rend, de proche en proche, de moins en moins douloureux l'entreprise du Cercle, sa reprise, son expansion. (*Ibid.* : 343)

Mais nombre de situations rendent la fermeture du cercle bien plus difficile. Avec les *matters of concern* (Latour, 2004), les institutions existantes ne fonctionnent pas, les canaux de la représentation ne sont pas disponibles. Il faut réassembler, composer, traduire, constituer, et aucune culture politique n'est disponible pour le faire. On retrouve les particularités du régime climatique et de la nécessité de réinventer la politique qui lui est associée. À l'ère de Gaïa, les vieux formats de la politique ne peuvent plus fonctionner puisqu'ils sont fondés sur la nature des modernes :

Il n'y a aucune chance que le vieux format de la politique puisse s'emparer des situations nouvelles – pas plus que la première Constitution américaine ne ressemblait aux normes du Saint Empire. [...] Nous sommes au milieu du gué, là où toute sorte de

nations détruites tâtonnent dans l'obscurité pour découvrir ce qui constitue un peuple, un sol, un cosmos ou un dieu. (Latour *et al.*, 2018 : 4 ; ma traduction)

Ainsi, en dialogue avec le thème de la guerre se déploie une perspective, celle de la composition du monde commun. Cette perspective ne peut être engagée qu'en reconnaissant la nature ontologique des oppositions (ou, dit dans un langage schmittien, l'état de guerre), et en acceptant qu'elle devra faire avec des conflits multiples. Ceci ne peut que soulever une interrogation : comment rendre possible cette composition ? Cette question implique de s'interroger sur les contraintes à introduire, car l'exploration doit nécessairement s'arrêter (au moins temporairement) pour prendre des décisions. Ce qui veut dire laisser de côté certaines personnes ou certains problèmes, donner la possibilité à certains de décider et pas à d'autres, et donc se confronter à un problème normatif au sens des normes d'organisation sociale jugée souhaitables.

On peut comprendre ainsi l'expression « culture politique » que Latour utilise presque en passant dans *l'Enquête sur les modes d'existence*. Cette expression, qui semble peu latourienne, peut désigner la façon stabilisée dans des fonctionnements institutionnels de fermer le cercle de la politique. Comment alors inventer une culture politique qui permette le traitement des *matters of concern*, et qui serait peut-être adaptée au nouveau régime climatique ? Quelles sont les conditions d'exercice du travail qui permet de mettre en œuvre le cercle de la politique, qui donc autorise également les échecs, les explorations incertaines, les reprises, et qui ouvre des possibilités de conflit ? Latour suggère lui-même des contre-modèles en ciblant des approches qui négligent ce travail, et qui donc n'ont pour lui que l'apparence de la prise de parole politique. C'est ainsi qu'il juge l'indignation ou la critique fondée sur le dévoilement. Ailleurs, Latour oppose des « mouvements sociaux immobiles » aux mobilisations nécessaires à la fermeture du cercle politique, qui seules permettent la composition progressive du monde commun :

Ils semblent politiques mais seulement parce qu'ils répètent un petit nombre de phrases. Mais rien ne se déplace vraiment. C'est peut-être ce qu'on appelle la politique identitaire (*identity politics*) que je définirais par trois éléments : l'expression de valeurs indiscutables, l'affirmation d'opinions indiscutables et l'expression de griefs utilisés comme armes (*weaponized grievances*). On peut comprendre ces trois éléments, mais ils ne produisent pas de la politique. Ils la rendent impossible puisque, par définition, la politique supposerait la contestation des valeurs et des opinions, et l'abandon ou au moins la démilitarisation des griefs. (*Ibid.* : 7 ; ma traduction)

L'allusion à la « démilitarisation » nous permet de comprendre que la place centrale de la guerre vise moins à affirmer des positions absolues qu'à désigner le cœur du travail politique ontologique : la constitution même du monde. C'est dans *Politiques de la nature* que Bruno Latour propose une traduction institutionnelle qui permettrait une politique ontologique, car « délivrée de cette épée de Damoclès : la nature » (Latour, 1999/2004 : 11) prise pour le juge de paix permettant de trancher les différends. L'ouvrage permet de s'attaquer directement à la question normative, celle de la forme institutionnelle d'une culture politique à inventer, celle qui serait capable de travailler le cercle politique, de mener des enquêtes sur la construction du monde lui-même, mais aussi de les suspendre lorsque des décisions sont à prendre. Il ne s'agit de rien de moins que de « découvrir les institutions grâce auxquelles se forme lentement la globalité » (*ibid.* : 12).

Au terme de *Politiques de la nature*, ces institutions comprennent notamment deux chambres, l'une pour la « prise en compte », l'autre pour « l'ordonnancement », ainsi qu'un ensemble de procédures censées organiser le repérage des problèmes pour les faire entrer dans la première chambre, puis la sélection et la décision dans la seconde. Avec cette reconstruction théorique de la vie institutionnelle, Latour propose un parlementarisme dont l'ambition est explicitement « constitutionnelle ». Le mot est crucial dans cette réflexion.

Dans les travaux de Latour, et ce dès *Nous n'avons jamais été modernes*, la « constitution des modernes » désigne l'ordonnancement qui sépare le problème de la construction des institutions publiques légitimes (quelles institutions, quels régimes de représentation, de délégation, quelles façons de produire la légitimité des décisions) et celui de la représentation objective de la nature, ou, autrement dit, qui sépare la question normative de la question ontologique. En suivant Latour, et en s'appuyant sur les travaux des études sociales des sciences qui ont travaillé la notion de « coproduction » de l'ontologique et du normatif (Jasanoff, 2004, 2011), on peut envisager une réflexion *constitutionnelle* au double sens de l'élaboration des formats institutionnels, mais aussi juridiques et éthiques, fondés sur un ordre normatif (ce qui touche notamment aux questions du droit constitutionnel) et de la fabrique ontologique (ce qui a trait à la constitution des choses). La constitution proposée dans *Politiques de la nature* associe ces aspects sans les différencier et, à ce titre, vise à rendre possible une politique ontologique.

Mais, ce faisant, la proposition de *Politiques de la nature* produit une impression curieuse. La construction institutionnelle est élaborée depuis une position qui n'a « pas d'autorité » autre que celle « d'admirer autant les scientifiques que les politiques » (Latour, 1999/2004 : 19). Elle fonde un procéduralisme qui, au terme du livre, force à s'interroger à la fois sur les possibilités qu'il donne de vivre les conflits sans lesquels il n'est pas de politique possible, et sur les modalités de son inscription dans les pratiques existantes de représentation et de délégation, elles-mêmes solidifiées dans des institutions juridiques bien établies qui mettent en forme des règles publiques de l'objectivité et de la légitimité démocratique (Jasanoff, 2005). Les critiques que l'ouvrage a suscitées ont noté le risque de retrouver avec les deux chambres la division des faits et des valeurs, mais aussi l'intérêt implicite accordé à l'émergence d'acteurs et de problèmes que suscite le développement technoscientifique (Caillé, 2001), sur laquelle nous reviendrons plus bas. À ce stade, on peut souligner que *Politiques de la nature* peut se lire comme une expérience de pensée, celle du

chercheur qui, sur la base de ses propres enquêtes (et d'autres effectuées par des collègues), peut élaborer des propositions normatives qu'il soumet à ses lecteurs – et peut-être, plus généralement, qu'il envisage comme contributions à un « débat public » conçu comme un espace d'échanges indépendant des conditions de son existence. La démarche même semble bien reproduire la déconnexion entre l'ontologique et le normatif, qui est pourtant au cœur de la critique de la constitution des modernes.

L'effet d'abstraction qui en résulte est questionné dans les derniers travaux de Latour à partir de la discussion de la « nature » et de ce que le thème de la « terre » et du « sol » y introduit, notamment dans un entretien justement intitulé « Redécouvrir la terre » :

Il est vrai que parler de terre et de sol est pour moi nouveau. C'est la suite de ma prise de distance, déjà ancienne, avec la notion de nature. Depuis *Politiques de la nature*, j'avais essayé de montrer à quel point cette notion de nature [...] avait pour effet de dépolitiser l'écologie. [...] Mais il manquait toujours quelque chose à cette critique. Quelque chose qui puisse faire comprendre pourquoi dès qu'on parle de « nature » on semble parler de quelque chose qui nous environne, certes, mais de loin, quelque chose qui, malgré tout, ne nous concerne pas directement. (Latour, 2017: 3-4)

Par contraste avec une « nature » qui « ne nous concerne pas directement » et qui, peut-être, s'avérait trop abstraite dans *Politiques de la nature*, Latour insiste ainsi, dans ses derniers travaux, sur « ce qui est sous nos pieds et dont nous dépendons », qui ne peut plus être ignoré à l'ère du changement climatique et qui force donc à la repolitisation d'une nature non plus globale et environnante, mais au cœur des actions humaines. On comprend bien ce point dès que l'on examine de près les problèmes relatifs aux dépendances matérielles qui lient les sociétés humaines aux sols, que ces dépendances soient liées à des ressources biologiques ou minérales. L'extraction des ressources

minérales est un exemple de ce dernier cas qui fait l'objet d'un intérêt accru dans le monde contemporain. Les ressources minérales touchent à des besoins qui sont liés à la société de consommation contemporaine, leur extraction a des conséquences environnementales et sociales indéniables pour les populations qui vivent à proximité, et elles sont prises dans des chaînes de transformation industrielle qui lient la vie économique et sociale des territoires avec des activités lointaines. À ce titre, les problèmes liés aux ressources minérales sont bien des *matters of concern*, et c'est pour cela que la réflexion constitutionnelle ouverte par *Politiques de la nature* s'avère cruciale pour les comprendre et les traiter. Pour ce faire, le versant institutionnel de cette réflexion, si important dans l'ouvrage mais moins visible dans le prolongement de la réflexion de Latour sur « ce qui est sous nos pieds », est ici crucial. Un cas parmi d'autres, très parlant dans le contexte français, est celui de l'exploitation de nickel en Nouvelle-Calédonie¹. Il est au cœur de l'histoire de la colonisation du territoire et de sa mise en valeur, et ses liens avec la question de l'indépendance sont évidents pour tous les acteurs impliqués. En Nouvelle-Calédonie, les liens matériels envers un minéral dont les utilisations traversent toutes les pratiques sociales (des couverts de table aux technologies de pointe) s'ajoutent aux dépendances politiques d'un territoire dont le statut est explicitement *sui generis* dans la constitution française, mais aussi aux dépendances économiques envers des entreprises internationales qui, pour certaines, s'allient aux acteurs indépendantistes au service d'un « projet pays » qui repose sur l'extraction. Ces imbrications sont au cœur du processus de décolonisation qui repose, depuis les « troubles » des années 1980, sur la volonté de formuler un « destin commun ».

La volonté d'ancrer l'idée de nature, de la fonder dans des dépendances matérielles, situées « sous nos pieds », dans des territoires, se comprend bien avec un exemple comme celui-là. Mais le cas calédonien a aussi l'intérêt de nous permettre de toucher du doigt l'importance des questions de représentation et de délégation : qui parle au nom de qui ? Qui décide pour qui (et pour quoi faire) ? Quelles sont les

modalités du « destin commun » qui est la perspective du processus de décolonisation et, donc, quelle société est-elle jugée désirable, par et pour qui ? Toutes ces questions sont au cœur du problème du nickel calédonien, qui montre que le sol et ses qualités matérielles et sociales sont directement connectés aux questions normatives que soulève la fabrique d'institutions collectives. On voit bien ici la pertinence de l'interrogation de *Politiques de la nature* : traiter des *matters of concern* requiert un travail constitutionnel, et, pour ce faire, les questions ontologiques et normatives doivent être liées. Mais la réflexion sur « ce qui est sous nos pieds » nous amène aussi à considérer, en menant un cran plus loin la perspective adoptée par *Politiques de la nature*, que le travail constitutionnel est toujours situé. Il n'est pas possible d'envisager une « solution » aux problèmes posés par l'extraction du nickel en Nouvelle-Calédonie, y compris dans ses formats institutionnels, qui ignorerait la multiplicité de ses liens matériels, sociaux et économiques. Au contraire, toute perspective indépendantiste comme loyaliste ne peut que les reprendre, pour les expliciter, les déplacer, les transformer ou les briser.

Ainsi la réflexion sur les sols et les territoires que Latour lui-même introduit dans ses derniers travaux peut-elle ancrer le travail constitutionnel dans des situations concrètes. Mais cela veut dire tenir ensemble tous les pans de la réflexion constitutionnelle, qui incluent à la fois la constitution des choses et ce qui a trait aux conditions de la légitimité des formes de représentation, de délégation et de décision. Si la réflexion procédurale est indépendante des situations problématiques concrètes, elle semble peu opérante dans les situations vécues. À l'inverse, si la localisation de la politique dans les conflits ontologiques ignore le problème institutionnel des bons circuits de représentation et de délégation, les conflits semblent voués à perdurer sans voie de traitement possible. Les questions théoriques que pose l'ancrage de la réflexion constitutionnelle dans des situations concrètes ont des traductions en termes de pratiques d'enquête : comment identifier les conflits portant sur les choses elles-mêmes comme sur les modalités de la représentation et de

la délégation ? Comment en rendre compte, pour qui et pour quoi faire ? Ces interrogations mêlent la question ontologique et la question normative, la réflexion sur le travail analytique du chercheur et sur les modalités de son engagement. L'appui de Latour sur le pragmatisme peut nous aider à les traiter.

DU PRAGMATISME À LA QUESTION CONSTITUTIONNELLE

Dans un article consacré à la question du politique dans le champ des STS, les *Science and Technology Studies*, Latour introduit une discussion appuyée sur les travaux de deux penseurs pragmatistes américains majeurs, Walter Lippmann et John Dewey. C'est un des moments où la question politique et l'apport du pragmatisme sont liés de façon peut-être la plus explicite dans l'œuvre de Latour – et chez les pragmatistes eux-mêmes. La liaison se fait sur la base du mot même *pragmata* :

Pour être pragmatiste, il faut des *pragmata* [...] Le déplacement radical du pragmatiste, c'est que le « politique » n'est pas un adjectif qui définit une profession, une sphère, une activité, un appel, un lieu ou une procédure, mais bien ce qui qualifie un type de situation. Plutôt que de dire : « Définissons une procédure et tout ce qui passera par là sera traité », le pragmatisme propose de se pencher sur ce qui pose problème (*objects of concern*), puis, pour les traiter, de produire les instruments et les équipements nécessaires pour saisir les questions qu'ils posent. (Latour, 2007 : 814 ; ma traduction)

Pour Latour, cette version du pragmatisme est la plus intéressante, par opposition notamment à des pensées pragmatistes qui ignorent le contenu des problèmes eux-mêmes : « contre la version énucléée du pragmatisme que proposent Richard Rorty et Hilary Putnam, c'est le meilleur du pragmatisme. » (*Ibid.* ; ma traduction).

Le « meilleur » du pragmatisme, pour Latour, est à trouver lorsqu'il met en évidence la profondeur ontologique des situations qu'il étudie. C'est ainsi que Latour lit Dewey : la politique est affaire de représentation, mais non seulement le public à représenter n'a pas de contenu en dehors des problèmes dans lesquels il est engagé, mais ces publics tout comme ces problèmes sont eux aussi à construire. C'est la formule de Noortje Marres qui relit Dewey dans ces termes : « No Issue, No Public » (Marres, 2007), et qui se retrouve également dans certains passages de Lippmann :

Quand les faits sont le plus obscurs, quand les précédents manquent, quand la nouveauté et la confusion imprègnent tout, le public dans toute son inaptitude est contraint de prendre ses décisions les plus importantes. Les problèmes les plus difficiles sont ceux que les institutions ne peuvent pas traiter. Ce sont les problèmes du public. (Lippmann, 1925: 121; ma traduction)

Des situations peuvent ainsi être considérées comme proprement « politiques » au sens où elles sont susceptibles de faire émerger un public en lien avec des problèmes et, en conséquence, font émerger des oppositions profondes à la fois sur ce que sont les choses et sur ce qu'elles doivent être². Dans ces situations caractérisées par la « nouveauté » et la « confusion », pour reprendre les termes de Lippmann cités ci-dessus, il n'est pas possible de mobiliser les faits pour trancher et les institutions existantes s'avèrent inopérantes.

La constitution des publics (au sens de Dewey) est présentée par Latour comme l'un des six sens du mot « politique » (Latour, 2007). Mais une façon de suivre cette perspective consiste moins à isoler un sens du mot politique parmi d'autres que de retrouver le double sens ontologique et normatif du mot « constitutionnel », qui a trait *à la fois* à la fabrique des *matters of concern* et à l'organisation des institutions qui peuvent assurer le travail de représentation des publics et des problèmes. La lecture latourienne de Dewey insiste sur le fait que ni le public ni les problèmes ne sont donnés, et que l'incertitude qui

en résulte est marquée par des tensions et des conflits – elle est bien politique à ce titre et au sens où c’est de la constitution du monde qu’il s’agit³. Le travail constitutionnel émerge alors du concernement face à la nouveauté et de l’ensemble des initiatives prises par les acteurs concernés. C’est à partir de là que des concepts que les politistes considèrent comme « politiques » (procédures, souveraineté, droits, représentativité...) peuvent être élaborés :

Voici une révolution copernicienne radicale : organiser enfin la politique autour de questions qui génèrent un public plutôt que d’essayer de la définir en l’absence de tout problème comme une question de procédure, d’autorité, de souveraineté, de droit et de représentativité. (Latour, 2007 : 814-815 ; ma traduction)

S’il est possible (et nécessaire) de parler « procédure, autorité, souveraineté, droit et représentation », il n’y a de sens à le faire qu’en lien avec des problèmes et les mouvements et initiatives qui leur sont associés. De même, l’insistance sur le conflit comme manière de penser la politique n’a de sens qu’en lien avec les problèmes sur lesquels ces conflits portent.

La première piste que fournit cette perspective pour mener une réflexion constitutionnelle consiste à s’appuyer sur la mobilisation des acteurs lorsqu’ils explorent les modalités de traitement d’un nouveau problème, pour suivre l’élaboration de nouvelles connaissances et de nouvelles organisations sociales, documenter ces tentatives et mettre en évidence les déplacements qu’elles introduisent dans les formes de représentation et de délégation. C’est la proposition que fait l’ouvrage de Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe, *Agir dans un monde incertain* (2001), dédié aux groupes concernés qui « en inventant la démocratie technique, réinventent la démocratie », et écrit en conversation avec *Politiques de la nature*. Latour lui-même donne plusieurs exemples de groupes concernés par la question du sol et du territoire, notamment par opposition aux « mouvements sociaux immobiliers » :

Que sont les mouvements écologiques innombrables, sinon des façons de générer, de faire croître, de cultiver et de prendre soin de la nourriture, des animaux et des sols [...] ? D'une certaine façon, le renouveau des mouvements antiracistes touche à la question de quelle terre a été occupée, par qui ; et c'est aussi le cas pour la question centrale des migrants et des réfugiés. On pourrait aussi aborder la question-clé de l'éducation : qu'est-ce que cela veut dire d'éduquer les enfants et de transmettre une civilisation à la génération suivante ? (Latour *et al.*, 2018 : 6 ; ma traduction)

Dans tous ces exemples, comme dans la notion callonienne de groupe concerné, c'est l'exploration qui est la notion importante, car elle signale l'impossibilité de connaître à l'avance la nature des problèmes et les réponses à lui apporter : « Ici, je ne parle pas de mouvement qui implique une direction, un but et une idée d'avant-garde. Je me réfère plutôt à la notion d'exploration. » (*Ibid.* : 8 ; ma traduction).

On trouve là une première version de la réponse aux difficultés auxquelles se heurtait *Politiques de la nature* : plutôt que la réflexion procédurale abstraite qui risque de déconnecter les questions ontologiques et normatives, suivre les groupes concernés permet de rendre visibles des explorations qui tentent de faire avec des *matters of concern*. Ainsi, les controverses liées à l'extraction minière en Nouvelle-Calédonie donnent lieu à la réinvention par certains groupes kanak d'une identité autochtone associée à des compétences environnementales (Merlin, 2014), au sein d'initiatives qui conduisent à explorer de possibles formats techniques, économiques et sociaux pour (re)définir les futurs politiques calédoniens. L'exploration, ici, est celle des acteurs, mais également celle du chercheur attentif aux évolutions conjointes des *matters of concern* et des institutions chargées de les traiter. C'est à la jonction du travail d'exploration mené par les acteurs et du travail analytique du chercheur que peut s'opérer la discussion d'un concept comme la « mise en valeur », introduite dans l'espace colonial français, reprise par les acteurs calédoniens

au sein du processus de décolonisation, et articulant aujourd'hui le travail délicat de construction matérielle et sociale du territoire (Laurent & Merlin, 2022).

Ce dernier point montre que, s'il y a exploration, c'est bien celle des acteurs *et* du chercheur. Michel Callon a décrit ce mouvement, qui a trait à la performativité des sciences sociales comme aux modalités de la réalisation pratique de l'enquête. Suivre les acteurs, ce n'est pas « juste décrire », comme s'il était possible de le faire à distance, c'est élaborer des concepts qui n'ont de sens que parce qu'ils s'intègrent dans une exploration collective (Callon, 1999). Les questions contemporaines du territoire sur lesquelles Latour insiste dans ses derniers travaux trouvent ainsi un ancrage qui les rend perceptibles, non pas pour un public extérieur qu'il s'agirait de convaincre de leur intérêt, mais pour les acteurs impliqués qui réinventent des modes de vie dans des situations troublées (Hennion, 2020).

On peut revenir sur un terme particulièrement utile pour saisir le mouvement analytique à l'œuvre ici, celui de problématisation. En lien avec l'intérêt pour les « problèmes » associés au public chez Dewey et dans la lecture qu'en fait Latour, le terme permet de saisir les mouvements qui conduisent à mettre en forme des situations comme problèmes. Il est utilisé dans les études sociales des sciences pour associer le travail de représentation scientifique et de représentation politique dans l'élaboration des réseaux sociotechniques (Callon, 1980). Chez Foucault, la notion de problématisation permet de saisir dans un même geste analytique l'étude des réalités matérielles et biologiques et celles des normes sociales – ou, pour le dire avec les termes utilisés dans ce texte, l'ontologique et le normatif (Foucault, 1984). La notion permet également de considérer que les acteurs problématifient des situations – et c'est cela qui fait leur intérêt pour le chercheur, qui lui-même participe à les rendre problématiques. En suivant ces deux inspirations, parler de problématisation permet de saisir le mouvement collectif de l'enquête mené par les groupes concernés et dans laquelle le chercheur s'embarque (Laurent, 2017).

Mais peut-on toujours s'en remettre aux acteurs et s'appuyer sur des groupes concernés? Le concept même de groupes concernés est-il pertinent quand, avec le changement climatique, nous sommes *tous* concernés, mais que, d'une certaine façon, il est *impossible de l'être* puisque c'est de la terre même qu'il s'agit? Peut-être encore s'en remettre à l'émergence et à la survenue de concernés originaux pour explorer de nouveaux formats de traitement des problèmes quand l'enjeu est moins d'intégrer la nouveauté que de faire avec des situations que l'histoire et la géologie ont rendues irrémédiablement troublées? Latour évoque lui-même ce problème :

Si le problème du public, comme le disait John Dewey, est de rendre visibles grâce à l'enquête les conséquences inattendues de nos actions, il est extraordinairement difficile de produire un « public » concerné par les problèmes écologiques du fait de l'énorme complexité, de la longue distance entre les causes et les conséquences, du décalage temporel, des ruptures d'échelles et de l'effacement des frontières nationales et administratives. (Latour, 2011: 9; ma traduction)

Si le concernement doit toucher l'ensemble des conséquences environnementales du changement climatique, alors on voit mal comment la dynamique associant problèmes nouveaux et groupes concernés pourrait suffire à répondre aux exigences scientifiques et sociales du nouveau régime climatique. L'accent même mis sur l'émergence et la nouveauté des problèmes dans la perspective deweyenne, et que l'on retrouve dans la théorie démocratique associée à l'innovation chez Michel Callon (Laurent, 2021), permet-il de rendre compte du caractère global et inscrit dans la longue durée des problèmes liés au changement climatique, voire de la situation catastrophique radicale?

Dans *Face à Gaïa*, Latour donne à cette difficulté une réponse esthétique, en donnant au mot « son ancien sens de capacité à “percevoir” et à être “concerné”, autrement dit, une capacité à se rendre

sensible soi-même qui précède toute distinction entre les instruments de la science, de la politique et de la religion » (Latour, 2015 : 296). Le mérite de la réponse esthétique est de permettre des prises, notamment celles que Latour a explorées dans diverses initiatives artistiques, qui sont autant d'occasions d'explorations situées, en action, pour les personnes impliquées. La « perception », ici, n'est pas celle d'une réalité déjà là, mais elle est ancrée dans des situations locales où le concernement est vécu. Mais le passage de ces situations à la réflexion constitutionnelle n'est pas explicite, et d'autant moins lorsque le nouveau régime climatique est formulé en lien avec un problème « global », celui du réchauffement climatique, dont la réalité scientifique est établie.

On comprend la possibilité qu'offrent les derniers travaux de Latour à une lecture contradictoire avec sa pensée de la politique fondée sur les conflits ontologiques. En insistant sur les oppositions entre ceux pour qui le problème climatique est central et ceux qui choisissent de l'ignorer, il semble bien possible d'en revenir à une position où la vérité est donnée, celle de la science (climatique). On peut lire dans ces termes des commentaires des derniers travaux de Latour qui insistent sur l'état de guerre face aux ennemis que sont les climatosceptiques ou les « escapistes » qui choisissent de s'échapper du monde plutôt que de se confronter au sol comme le font les « terrestres ». Ces commentaires interprètent *Face à Gaïa* et *Où atterrir ?* (qui s'ouvre avec la victoire de Donald Trump) comme des appels à s'opposer frontalement à ceux qui nient ou ignorent la question climatique. « En termes plus clairs, Latour appelle à une guerre schmittienne contre les sceptiques du changement climatique », nous dit Harman (2014 : 114), tandis qu'un commentaire détaillé de *Face à Gaïa* et *Où atterrir ?* finit par définir « l'enjeu politique » de ces ouvrages comme :

un appel à reconnaître une guerre, à identifier l'ennemi et à rejoindre des territoires en lutte. Les Modernes et leurs représentants les plus cyniques (les climatosceptiques) sont pour Latour

les ennemis à battre dans une bataille contre le Globe menée par la Terre et les « Terrestriens ». (Correa & Magnelli, 2020 : 317)

L'appel à la « bonne science » (climatique) pour reconnaître la réalité du changement climatique n'est plus très loin, et on revient donc à l'existence d'un juge de paix qui permet de trancher, autrement dit à la fin de la politique puisqu'une seule ligne d'opposition demeure. Le problème théorique de cohérence avec le caractère ontologique de la politique des conflits se double d'un problème pratique : comment assurer la stabilité de l'expertise sur le climat et l'efficacité des décisions prises si la science climatique n'a d'autre façon de répondre aux questionnements qu'en mobilisant l'universalité de la science devant laquelle il n'y a qu'à se taire (Jasanoff, 2010) ?

Ceci implique que la réponse esthétique aux difficultés rencontrées par le concernement envers les questions environnementales et climatiques ne peut pas être la seule. Une autre voie consiste à faire de la question constitutionnelle elle-même l'objet de l'enquête, celle des acteurs comme celle du chercheur. Ainsi Lippmann et Dewey proposent-ils une philosophie politique qui n'est abstraite ni dans son contenu, ni dans son positionnement institutionnel. Leurs réflexions peuvent être lues comme un questionnement sur le futur de la démocratie américaine alors que la mise en place des grands systèmes techniques soulève de nouvelles questions à l'autorité publique, qui doit s'appuyer de plus en plus sur des connaissances expertes inaccessibles à la grande majorité des citoyens. Ces réflexions sont inscrites dans une interrogation explicite : que va devenir la démocratie américaine – non seulement ses institutions, mais aussi la société qui la fait vivre et les objets qu'elle prend en charge ?

On peut ainsi reprendre la notion de problématisation et la pousser un cran plus loin, pour cibler l'expression des conflits et leur traitement, et donc les sites où la double question ontologique et normative est le plus présente. Pour Dewey, dans l'Amérique des années 1920, c'est le mode de fonctionnement de la démocratie moderne qui pose

problème, et notamment la possibilité de maintenir la qualité de la représentation en lien avec l'émergence des questionnements que suscite la complexification de la vie publique. Dans l'Amérique des années 2010 et 2020, c'est plutôt la capacité des institutions démocratiques à dire le vrai et à produire de la confiance qui est en jeu. La double question de l'expertise et de l'émergence, centrale pour Dewey dans le cadre d'institutions américaines données, se transforme depuis la présidence Trump en une nouvelle question constitutionnelle. Celle-ci est peut-être moins « comment faire avec les nouveaux problèmes ? » que « comment reconstruire une capacité collective à associer la fabrique des preuves scientifiques à la prise aux sérieux des problèmes sociaux ? » (Jasanoff & Simmet, 2017).

En suivant cette voie, on parvient à une façon de penser la politique comme affaire de *conflits constitutionnels* à exprimer et à traiter. On peut ainsi proposer une lecture des derniers travaux de Latour : le problème constitutionnel lié au nouveau régime climatique n'est pas tant affaire de construction d'un public concerné en lien avec l'émergence de nouveaux problèmes que de territoires à connaître, à inscrire dans des histoires humaines et des institutions sociales, et à faire vivre. « Les conflits écologiques », nous dit Latour dans *Face à Gaïa*, « ne portent pas sur le *Lebensraum* nationaliste du passé, mais ils portent bien malgré tout sur l'« espace » et la « vie » », ils portent sur un territoire qui est « fait de réseaux qui s'entremêlent, s'opposent, s'intriquent, se contredisent, et que nulle harmonie, nul système, nul « tiers parti », nulle Providence suprême ne peut unifier à l'avance » (Latour, 2015 : 514). C'est précisément parce que ce territoire est incertain qu'il fait l'objet d'enquêtes (de la part des chercheurs et des acteurs). Mais ces enquêtes ne peuvent se résumer à l'émergence de nouveaux problèmes et de nouveaux groupes concernés, pas plus qu'elles ne sont limitées à une échelle qui se donnerait d'avance un caractère « local » ou « global ». Le territoire, on le voit bien avec l'exemple calédonien comme avec les problèmes soulevés par les migrants (Hennion, 2020), est aussi déjà là, pris dans des relations matérielles, dans des pratiques épistémiques, dans des institutions

sociales qui contraignent et/ou offrent des possibilités d'action. Il s'étend avec les dépendances matérielles, économiques et sociales qui lient les lieux et les êtres humains.

De même que Dewey repère le problème du public en lien avec la capacité de la démocratie américaine à saisir les nouveaux systèmes techniques et leurs conséquences, de même l'enquêteur attentif aux questions constitutionnelles que pose l'ère du changement climatique peut repérer le problème du territoire. Dewey problématise le fonctionnement démocratique dans un pays et un territoire donné, les États-Unis des années 1920 ; l'enquêteur latourien intéressé par la crise écologique problématise la fabrique des territoires en étudiant leurs attachements matériels, sociaux, économiques existants et contestés, à construire ou à déplacer. Le politique se loge dans l'expression du problème du territoire, dans les tentatives pour le traiter et dans les conflits associés. L'analyse critique repose ainsi sur le repérage des sites de problématisation du territoire, l'étude des connexions entre ces sites, la mise au jour des attachements qui importent (et pour qui), et, au final, l'analyse des constructions ontologiques et normatives associées à des problématisations du territoire.

Il est impossible d'ignorer ces questionnements dans les situations de crise ou de catastrophe qui transforment matériellement le territoire (Bordreuil, 2021). Ils peuvent aussi être soulevés dans des situations où les tensions et les conflits s'étendent. Les débats sur l'extraction du nickel en Nouvelle-Calédonie apparaissent ainsi comme un site de problématisation du territoire, qui met en évidence l'inscription dans une longue histoire coloniale, la connexion avec de possibles évolutions institutionnelles, et la réflexion sur la connaissance des ressources géologiques et biologiques de l'archipel – c'est précisément ce que recouvre l'objectif de « mise en valeur » que se sont donné les acteurs calédoniens. En tirant le fil de la problématisation du territoire, l'enquête peut mener vers les autres dépendances françaises pour qui le lien avec la métropole croise les connexions que réalisent les flux matériels et économiques liés aux matières

minérales (Cerceanu & Laurent, 2023). Ainsi les projets d'extraction d'or en Guyane Française ont donné lieu à des controverses qui ont relié les questions de la représentation des populations autochtones dans le droit français, de l'organisation de la décision sur l'extraction en Guyane, de la place de l'État et des entreprises minières, de la richesse produite et de sa distribution dans un département périphérique où les inégalités sont criantes. En métropole, l'intérêt actuel pour l'extraction sur le territoire métropolitain, illustré en 2022 avec le rapport Varin qui appelle à relancer les projets miniers en Europe et en France⁴, rejoue le problème des dépendances, avec un argument lié à la souveraineté nationale.

Étudier la problématisation du territoire, c'est donc mener une analyse du politique qui repère les conflits associant la description de ce que sont les choses et l'anticipation de ce qu'elles devraient être : quelles sont les dépendances matérielles, économiques et sociales qui importent, et pour qui ? Quels sont les déplacements envisagés ? Comment ces déplacements s'inscrivent-ils dans des espaces institutionnels, comme ceux qui lient la France à la Guyane ou à la Nouvelle-Calédonie, ou encore dans des relations marchandes comme celles que tracent les circuits logistiques d'approvisionnement en matières premières ? Qui choisit des dépendances et par quels biais ? Ces questions sont toutes liées à des conflits ontologiques et normatifs. Elles invitent à entreprendre un travail de composition qui n'a de sens que s'il est situé. Elles mettent en évidence la force descriptive et critique d'une enquête capable de penser la dimension constitutionnelle des questions politiques.

VERS UNE POLITIQUE CONSTITUTIONNELLE

Ce parcours à travers les travaux de Latour a permis de caractériser un style d'analyse politique fondé sur une double importance, celle des conflits et de leur profondeur ontologique et celle des normes définissant les modalités de la représentation et de la délégation. Le thème de la guerre est en effet central dans ses travaux, jusque

dans un mode d'argumentation construisant des ennemis (« les modernes », « les escapistes », « les sociologues ») pour mieux préciser la perspective défendue. Mais les oppositions se multiplient dès lors que les situations concrètes sont examinées, et c'est en prenant au sérieux leurs enchevêtrements que des prises pour l'enquête comme pour l'action peuvent être élaborées. Ce travail implique non pas d'apaiser voire d'ignorer les conflits, mais bien de comprendre leur extension. Circuler en Nouvelle-Calédonie, du conflit sur l'indépendance aux multiples conflits liés à l'extraction, à la répartition des richesses naturelles et aux modes de représentation des diverses composantes de la population du territoire, fait traverser des lignes de partage qui ne sont pas alignées. Dans une situation comme celle-ci, les conflits ont une portée constitutionnelle, au sens où ils ont trait à ce qui constitue la réalité des *matters of concern* et aux modalités de la représentation et de la délégation. La notion de constitution, si importante dans le travail de Latour sur la pensée des modernes et ses alternatives, indique ainsi un chemin pour tenir ensemble les questions ontologiques et normatives. Mais pour que ce chemin soit praticable, il doit s'attacher à des problèmes situés. Ainsi, suivre la piste ouverte par la lecture pragmatiste de la question politique que propose Latour nous a conduits à repérer l'intérêt, pour le chercheur comme pour les acteurs, des sites où est posée la double question ontologique et normative. Si certaines configurations reposent sur le concernement en lien avec l'émergence de nouveaux problèmes, d'autres prennent des formes différentes. À l'ère du nouveau régime climatique par exemple, la problématisation du territoire s'avère centrale.

Au terme de ce parcours, est-on parvenu seulement à une relocalisation de la question politique ? N'aurait-on que remplacé les grandes questions philosophiques (celles des droits, de la représentation ou de la souveraineté) par l'examen de mobilisations à petite échelle ? A-t-on déplacé la réflexion globale sur le « nouveau régime climatique » vers le suivi d'initiatives locales ? Ce serait mal poser la question des échelles. L'attachement de la question politique à des sites de problématisation n'oppose pas « le local » à la tentation de

l'abstraction et à la mobilisation de l'universel (par exemple celui de la science ou celui des droits). Le parcours n'est plus sur une ligne du local au global, du particulier à l'universel, du fait à la norme, mais bien d'un site de problématisation à l'autre. Quand le chercheur comme les acteurs connectent le problème du destin commun calédonien à celui des controverses minières guyanaises et à celui de l'approvisionnement en matières premières de la métropole, c'est une *politique des dépendances* qui se fait jour – un problème qui est « local » au sens où il n'est pas séparable des sites où il s'exprime, mais bien « global » au sens où il engage le futur des sociétés calédoniennes, guyanaises et françaises, celui des institutions qui les font vivre et celui des espaces physiques auxquels elles sont associées. Ce qui importe, pour les acteurs comme pour l'analyste du politique, c'est bien un questionnement constitutionnel sur le monde et la manière de l'habiter.

BIBLIOGRAPHIE

- BORDREUIL Jean-Samuel (2021), « La Nouvelle-Orléans après Katrina. Les relèves des publics de la reconstruction et leur portée politique » *Pragmata. Revue d'études pragmatistes*, 4, p. 192-278. En ligne : <https://revuepragmata.files.wordpress.com/2021/10/5-pragmata-4-bordreuil.pdf>.
- CAILLÉ Alain (2001), « Une politique de la nature sans politique », *Revue du MAUSS*, 17 (1), p. 94-116.
- CALLON Michel (1980), « Struggles and Negotiations to Define What is Problematic and What is Not », *The Social Process of Scientific Investigation*, Springer, Dordrecht, p. 197-219.
- CALLON Michel (1999), « Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégage : la double stratégie de l'attachement et du détachement », *Sociologie du travail*, 41 (1), p. 65-78.
- CALLON Michel, LASCOUMES Pierre & Yannick BARTHE (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.
- CEFAÏ Daniel (2016), « Publics, problèmes publics, arènes publiques... », *Questions de communication*, 2, p. 25-64.
- CERCEAU Juliette & Brice LAURENT (dir.) (2023), *Quand la mine déborde. Enquêtes sur la fabrique des territoires miniers*, Paris, Presses des Mines.
- CHAILLEUX Sébastien, LE BERRE Sylvain & Yann GUNZBURGER (dir.) (2022), *Ressources minérales et transitions. Trajectoires politiques du sous-sol français au 21^e siècle*, Bruxelles, Peter Lang.
- CORRÊA Diogo Silva & André Ricardo do P. MAGNELLI (2020), « L'apocalypse de Gaïa : la cosmopolitique pour l'Anthropocène de Bruno Latour », *Natures Sciences Sociétés*, 28 (3), p. 314-322.
- FOUCAULT Michel (1984), *Histoire de la sexualité (tome 2). L'Usage des plaisirs*, Paris, Gallimard.
- GAYON Vincent & Benjamin LEMOINE (2013), « Pédagogie économique », *Genèses*, 4, p. 2-7.
- HARMAN Graham (2014), *Bruno Latour : Reassembling the Political*, Londres, Pluto Press.
- HENNION Antoine (2020), « Habiter à plusieurs peuples sur le même sol. Les migrations, une occasion de redéfinir l'Europe », in Patrick Mocquay & Véronique Mure (dir.), *Brassages planétaires*, Paris, Hermann, p. 222-237.
- JASANOFF Sheila (2004), *States of Knowledge. The Co-Production of Science and Social Order*, Londres & New York, Routledge.
- JASANOFF Sheila (2005), *Designs on Nature. Science and Democracy in Europe and the United States*, Princeton, Princeton University Press.
- JASANOFF Sheila (2010), « A New Climate for Society », *Theory, Culture & Society*, 27 (2-3), p. 233-253.
- JASANOFF Sheila (2011), *Reframing Rights : Bioconstitutionalism in the Genetic Age*, Cambridge, Mass., The MIT Press.

- JASANOFF Sheila & Hilton R. SIMMET (2017) « No Funeral Bells: Public Reason in a "Post-Truth Age" », *Social Studies of Science*, 47 (5), p. 751-770.
- LATOUR Bruno (1983), « Give me a Laboratory and I will raise the World », in Karin Knorr-Cetina & Michael Mulkay (dir.), *Science Observed: Perspectives on the Social Study of Science*, Londres, Sage, p. 141-170.
- LATOUR Bruno (1984), *Les Microbes. Guerre et paix*, suivi de *Irréductions*, Paris, Métailié.
- LATOUR Bruno (1991/2006), *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte.
- LATOUR Bruno (1999/2004), *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte.
- LATOUR Bruno (2000), « Guerre des mondes – offres de paix », article préparé pour un volume spécial de l'UNESCO.
- LATOUR Bruno (2001), *L'Espoir de Pandore*, Paris, La Découverte.
- LATOUR Bruno (2002), « Si l'on parlait un peu politique », *Politix*, 15 (58), p. 143-165.
- LATOUR Bruno (2004), « Why has Critique run out of Steam? From Matters of Fact to Matters of Concern », *Critical inquiry*, 30 (2), p. 225-248.
- LATOUR Bruno (2007), « Turning Around Politics: A Note on Gerard de Vries' Paper », *Social Studies of Science*, 37 (5), p. 811-820.
- LATOUR Bruno (2007b), *Où Atterrir? Comment s'orienter en politique*, Paris, La Découverte
- LATOUR Bruno (2011), « Politics of Nature: East and West Perspectives », *Ethics & Global Politics*, 4 (1), p. 71-80.
- LATOUR Bruno (2012), *Enquête sur les modes d'existence*, Paris, La Découverte.
- LATOUR Bruno (2015), *Face à Gaïa*, Paris, La Découverte.
- LATOUR Bruno (2016), « Fifty Shades of Green », *Environmental Humanities*, 7 (1), p. 219-225.
- LATOUR Bruno (2017), « "Redécouvrir la terre." Entretien avec Pierre Charbonnier et Baptiste Morizot », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 33, p. 227-252.
En ligne: <https://doi.org/10.4000/traces.7071>.
- LATOUR Bruno (2018), « Esquisse d'un parlement des choses », *Écologie Politique*, 56 (1), p. 47-64.
- LATOUR Bruno, MILSTEIN Denise, MARRERO-GUILLAMÓN Isaac & Israel RODRIGUEZ-GIRALT (2018), « Down to Earth Social Movements: An Interview with Bruno Latour », *Social Movement Studies*, 17 (3), p. 353-361.
- LAURENT Brice (2017), *Democratic Experiments: Problematizing Nanotechnology and Democracy in Europe and the United States*, Cambridge, Mass., The MIT Press.
- LAURENT Brice (2021), « Ideology, Engine or Regime. Styles of Critique and Theories of Innovation », in Gérald Gaglio, Benoît Godin & Dominique Vinck (dir.), *Handbook on Alternative Theories of Innovation*, Cheltenham, Edward Elgar, p. 369-386.

- LAURENT Brice & Julien MERLIN (2022), «Les ressources de l'indépendance? Vers une nouvelle politique de la mise en valeur en Nouvelle-Calédonie-Kanaky», in Sébastien Chailleux, Sylvain Le Berre & Yann Gunzburger (dir.), *Ressources minérales et transitions. Trajectoires politiques du sous-sol français au 21^e siècle*, Bruxelles, Peter Lang, p. 323-351.
- LEFORT Claude (1984), *Essais sur le politique*, Paris, Seuil.
- LE MEUR Pierre-Yves (2017), «Le destin commun en Nouvelle-Calédonie: entre projet national, patrimoine minier et désarticulations historiques», *Mouvements*, 3, p. 35-45.
- LE MEUR Pierre-Yves, LEVACHER Claire, BOUARD Séverine, HERRENSCHMIDT Jean-Brice & Catherine SABINOT (2021), «Mining and the Value of Place in New Caledonia: Negotiation, Evaluation, Recognition», *The Extractive Industries and Society*, 8 (1), p. 44-54.
- LEVACHER Claire (2016), *De la terre à la mine? Les chemins de l'autochtonie en Nouvelle-Calédonie*, Thèse de doctorat, Paris, EHES.
- LIPPMANN Walter (1925/2008), *Le Public fantôme*, préf. Bruno Latour, trad. Laurence Decréau, Paris, Demopolis.
- MANIN Bernard (1995), *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy.
- MARRES Noortje (2007), «The Issues Deserve More Credit: Pragmatist Contributions to the Study of Public Involvement in Controversy», *Social Studies of Science*, 37 (5), p. 759-780.
- MERLIN Julien (2014), «L'émergence d'une compétence environnementale autochtone?», *Terrains et travaux*, 1, p. 85-102.
- MERLIN Julien (2018), *L'Épreuve de la mine: autochtonie et environnement en Nouvelle-Calédonie*, Thèse de doctorat, Mines Paris.
- STENGERS Isabelle (1997), *Cosmopolitiques (7). Pour en finir avec la tolérance*, Paris, La Découverte.
- STENGERS Isabelle (2004), «Une pratique cosmopolitique du droit est-elle possible? Entretien avec Laurent Sutter», in Frédéric Audren & Laurent De Sutter (dir.), *Cosmopolitiques* («Pratiques cosmopolitiques du droit»), 8, p. 14-33.
- ZASK Joëlle (2008), «Le public chez Dewey: une union sociale plurielle», *Tracés. Revue de sciences humaines*, 15, p. 169-189. En ligne: <https://doi.org/10.4000/traces.753>.

NOTES

1 J'utilise ici les enquêtes menées avec Julien Merlin sur les controverses liées au nickel en Nouvelle-Calédonie (Laurent & Merlin, 2022), ainsi que les travaux consacrés à la question minière sur le territoire (voir par exemple Le Meur, 2017; Le Meur *et al.*, 2021; Levacher, 2016; Merlin, 2018).

2 Pour des discussions détaillées de la notion de publics en lien avec celle de problèmes chez les auteurs pragmatistes américains, voir : Cefaï (2016), Zask (2008), et l'article de Daniel Cefaï dans ce numéro de *Pragmata*.

3 Contrairement à la lecture d'*Agir dans un monde incertain* qui en fait une défense de la concertation apaisée, l'ouvrage de Callon, Lascoumes et Barthe met au contraire le conflit et la violence au cœur du processus de concernement (Laurent, 2021).

4 « Investir dans la France de 2030 : remise au gouvernement du rapport Varin sur la sécurisation de l'approvisionnement en matières premières minérales », communiqué de presse du ministère de l'écologie, 10 janvier 2022.